



CHUFFILLY-ROCHE



CHUFFILLY-ROCHE

(Diagnostic Agricole pour l'Urbanisme)

📍 Carte des « bâtiments agricoles » :

5 exploitations ont leur siège sur la commune et 5 exploitations extérieures utilisent des bâtiments sur le territoire.

Parmi ces 10 exploitations, 5 sont des céréaliers et 5 sont des élevages dont 2 relevant du régime des ICPE (distance d'éloignement de 100 mètres) et 3 soumises au RSD (distance de 50 mètres).

Elles sont présentes sur 3 des 4 villages qui forment la commune et sont donc implantées au contact direct de l'urbanisation. Ainsi, 9 exploitations ont un site implanté à l'intérieur ou en limite de l'urbanisation. Les 5 exploitations extérieures possèdent un site principal sur une autre commune (08006_04, 08134_02, 08431_01, 08025_05 et 08314_01) et, pour les exploitations de la commune, seule l'exploitation 08123_07 utilisent plusieurs sites dont un site de développement à l'extérieur du village, les 4 autres possèdent un seul site dans le village ou en périphérie.

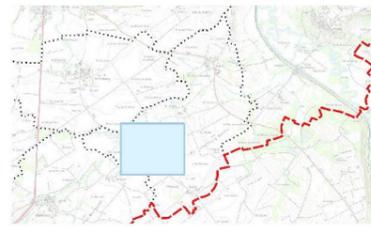
📍 Carte de « synthèse » :

2 secteurs de développement ont été identifiés au sud-est du village de Chuffilly pour 2 exploitations (08123_01 et 08123_07) ; l'un est un secteur de développement pour l'élevage et implique une distance d'éloignement, l'autre est un nouveau secteur de développement à l'extérieur de l'urbanisation.

Sur ce village, la zone de protection est donc agrandie autour du site de développement de l'exploitation 08123_07 et également de ces autres sites au nord du village. Elle est réduite autour de son site à l'intérieur de l'urbanisation permettant d'implanter de nouvelles maisons à la même distance que celles existantes dans le même angle. La zone de protection est même retirée autour du site de l'exploitation 08123_05, étant déjà entourée d'habitations. Sur les 2 autres villages, la zone de protection est un peu étendue pour éviter l'implantation de nouvelles maisons dans ces secteurs à caractère agricole.

Plusieurs bâtiments désaffectés ont été identifiés et pourraient changer de destination pour ceux n'étant pas concernés par la zone de protection agricole.

Les pâtures attenantes aux bâtiments et importantes pour les 4 exploitations d'élevage ont été identifiées pour être prises en compte.



Plan 1

Carte des bâtiments agricoles

Périmètre de réciprocité
autour des installations
agricoles

Bâtiment agricole
 Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

Exploitations :

- 08006_04
- 08123_01
- 08123_05
- 08123_07
- 08134_02

Autre exploitation
non rencontrée :

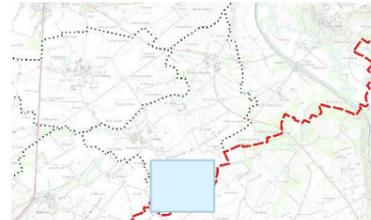
- Pas de distance
- Bâtiment désaffecté

Communauté de communes
 Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 2

Carte des bâtiments agricoles

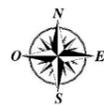
- Périmètre de réciprocité autour des installations agricoles
- Bâtiment agricole
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

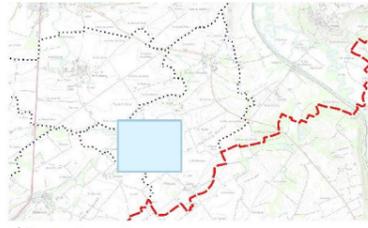
Exploitations :

- 08025_05
- 08314_01

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020





Plan 1

Carte de synthèse

- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers

Exploitations :

- 08006_04
- 08123_01
- 08123_05
- 08123_07
- 08134_02

Autre exploitation non rencontrée :

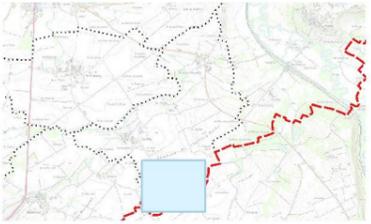
- Pas de distance
- Bâtiment désaffecté

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 2

Carte de synthèse

- Zone de protection des activités agricoles
 - Protection des zones de développement
 - Pâture attenante
 - Bâtiment agricole
 - Projet
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
 - Zone de développement de l'exploitation
 - Bâti tiers
- Exploitations :
- 08025_05
 - 08314_01

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m

